

Pédaler sans être vu : danger

Le passage à l'heure d'hiver multiplie le nombre d'accidents de cyclistes mal éclairés.



Angers, place André-Leroy, mardi soir. La police a intercepté les cyclistes circulant sans éclairage et leur a distribué des kits réfléchissants.

Photo CD - Laurent COMEST

Philippe RUBION

philippe.rubion@courrier-ouest.com

Je fais suffisamment gaffe d'habitude », assure Adrien, étudiant de 21 ans, qui circule de nuit, à vélo, sans éclairage ni casque, mais avec un casque audio pour écouter sa musique. « Je ne mets l'écouteur sur l'oreille que côté trottoir, pas côté rue ». Adrien est habillé en couleur sombre, sans gilet fluo. « Ce n'est pas pratique avec le sac à dos et ça prend de la place ». Cette inconscience, observée le matin comme le soir, est plutôt fréquente parmi les jeunes Angevins. Ils pensent que les autres usagers de la route les ont forcément vus et qu'ils vont s'écarter pour ne pas les percuter. « Un cycliste qui n'est pas éclairé est un cycliste en danger. S'il porte des vêtements sombres, sans gilet réfléchissant, les automobilistes les voient seulement à 20 ou 30 mètres au lieu d'anticiper en les repérant à 150 mètres », insiste Valérie Commin, directrice de cabinet du préfet.

Les petits éclairages clignotants ne sont pas réglementaires. Un vélo doit avoir un feu blanc fixe à l'avant et un feu rouge fixe à l'arrière. Les dispositifs à piles sont encore préférables aux bonnes vieilles dynamos, car ils éclairent aussi le vélo quand il est à l'arrêt. À condition toutefois de vérifier l'état des piles. Les catadioptrés sur les pédales et à l'intérieur des roues sont eux aussi exigés.

Un vide juridique pour le skate à moteur

Depuis le début de l'année, 88 cyclistes ont été impliqués (responsables ou victimes) dans des accidents à Angers. Sur le seul mois d'octobre, ils étaient sept en 2016 et ont été 17 en 2017. En 2016, trois cyclistes ont été tués sur les routes de Maine-et-Loire. Ils sont déjà deux cette année. « L'accidentalité a augmenté de 5 % entre octobre et novembre, et même de 50 % si l'on observe le créneau de 17 à 19 heures », précise Martine Benoit, coordonnatrice de

sécurité routière. C'est le passage à l'heure d'hiver qui est en cause.

Coup de sifflet du major Le Falher, ce mardi soir place André-Leroy, pour stopper un jeune usager en infraction, et surtout en danger. Pierre-Marie, 17 ans, file à 20 km/h sur la chaussée, avec un skate électrique, sans éclairage ni gilet réfléchissant. Il a une télécommande à la main pour accélérer ou freiner. Un petit bijou technologique à 1 500 € qui n'est cependant doté d'aucune lumière.

Devant les policiers, ce lycéen de David-d'Angers ne se démonte pas. « Je me suis un peu renseigné. Comme je vais à plus de 6 km/h, je ne peux pas rester sur le trottoir. Je suis considéré à la fois comme un piéton et un cycliste ». La législation est encore floue sur ces nouveaux moyens de déplacement à roulettes. Le jeune homme a été prié de descendre de son skate et de terminer son chemin à pied sur le trottoir. Mardi soir, personne n'a été verbalisé. L'opération se voulait préven-

tive. Les policiers ont distribué des kits offerts par les agents généraux d'assurances. « Nous avons prévu 550 sacs à dos, gilets et brassards réfléchissants pour tout le département », indique Fernando Gonçalves, président d'AGEA 49, partenaire de la préfecture.

35 €

LE MONTANT DE L'AMENDE POUR DÉFAUT DE GILET FLUO
Le gilet jaune est obligatoire pour les cyclistes circulant hors agglomération de nuit ou par visibilité insuffisante. Le cycliste qui circule sans éclairage encourt une contravention de 11 €. L'automobiliste qui n'allume pas ses feux risque, lui, une amende de 135 € (minorée à 90 €).

Les cyclistes sont-ils suffisamment visibles ?



Isabelle,
36 ans, intérimaire en assurances.

Je ne trouve pas que les cyclistes sont bien éclairés, il faut vraiment qu'ils soient plus visibles. Il faudrait plus de prévention à la fois pour les automobilistes et pour les cyclistes : ces derniers ne roulent pas forcément sur les pistes cyclables. Il n'y a peut-être pas suffisamment de voies pour eux en ville mais il faut sensibiliser dès le collège, car les ados prennent souvent le vélo.



Charline,
24 ans, chargée de clientèle.

Il y a un vrai manque d'éclairage : on voit mal le gilet jaune ou souvent qu'au dernier moment, selon l'état du gilet ou sa matière. J'ai failli plusieurs fois percuter des cyclistes à cause de cela, ou lorsqu'ils n'indiquent pas leur direction. La seule lumière du vélo comme éclairage, c'est trop faible. Certains n'ont que la lumière à la cheville, et ce n'est pas assez : il faut l'ensemble, gilet et lumières.



Tony,
22 ans, étudiant.

Les cyclistes ne sont pas toujours visibles. Je ne sais pas ce que dit la réglementation mais tous ne mettent pas forcément leur chasuble. Sur certains vélos, l'éclairage n'est pas assez puissant. Il arrive que je ne voie les petites lumières qu'au dernier moment quand je conduis : pour bien faire, il faudrait soit des lumières plus grosses, fluorescentes ou des lumières qui clignotent.



Christian,
52 ans, cadre.

En centre-ville, certains cyclistes circulent sans lumière. Juste en se fiant à l'éclairage public : c'est dangereux car on ne les voit passer qu'au dernier moment, d'un trottoir à l'autre ou déboucher sur un passage piéton en pleine nuit. Ceux qui sont très bien équipés, c'est parfait. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais les automobilistes ne les voient pas toujours.